

RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE  
sur le projet d'adduction d'eau potable de la commune  
de JUVANCOURT

§ I<sup>er</sup> - Projet de la commune - Conditions géologiques  
et périmètre d'alimentation des eaux à capter.

Limité à l'Ouest par le cours de l'Aube, le territoire de la commune de JUVANCOURT est formé par les calcaires, calcaires marneux et marnes du Séquanien dans toutes les parties élevées des coteaux, puis sur le versant de la vallée par les calcaires marneux rauraciens, qui recouvrent tout à fait en bas des limons et graviers alluviaux. Au pied du village, deux rivières coulent sur le fond plat où s'étendent ces alluvions, l'Aube à l'Ouest, et à l'Est en bordure immédiate du village, un ruisseau, la Maze, qui prend sa source à 1 km 1/2 en amont, près de la Ferté-sur-Aube, et rejoint l'Aube un peu en aval de Juvancourt, en face de Ville-sous-la-Ferté.

En raison de la rareté et de l'inconstance des eaux souterraines dans les calcaires jurassiques précités, le projet d'adduction d'eau potable destiné à l'alimentation de la commune de Juvancourt propose l'établissement d'un puits à environ 150 m en amont de l'agglomération, dans le bas du versant, à une cinquantaine de mètres de la Maze de manière à utiliser à la fois les eaux du coteau et celle de la vallée : l'origine des unes et des autres étant rapportée au quadrant Sud-Est, c'est à dire aux coteaux situés au Sud-Est de Juvancourt et à la partie amont de la vallée.

§ II<sup>er</sup> - Contaminations possibles - Protection

A l'exception d'une ferme, distante de 3 km et située très en retrait dans un vallon latéral sinueux (Val Boulard) ce périmètre d'alimentation est inhabité, couvert de bois dans toutes les parties hautes, de cultures sur le versant, de prairies dans le bas. Les dernières maisons de Juvancourt même, du côté Sud du village, sont suffisamment éloignées, (plusieurs centaines de mètres) et à l'Est du captage, et les infiltrations du village sont appelées au Nord-Ouest non seulement vers l'aval géologique, mais aussi par le drainage de la vallée vers le Nord.

A l'amont de la vallée, la petite agglomération de la Ferté-sur-Aube, est construite à une distance de 2 Km et au pied du versant opposé, c'est à dire séparée de la rive droite par une largeur alluviale de près d'un demi-kilomètre.

Il ne semble donc pas y avoir lieu de craindre quelque danger de pollution d'origine éloignée, tant du côté du coteau que du côté des alluvions ; il n'en reste pas moins qu'en cas de crue, les eaux devront être spécialement surveillées, en raison de leurs relations étroites avec celles de la Maze.

BONNET (29/10/1938)

Pour la protection immédiate, elle sera assurée par la création autour de l'ouvrage d'un périmètre de protection, auquel on donnera une quarantaine de mètres de rayon du côté de l'amont (sud) et du côté du coteau (est) et une trentaine dans les autres directions ; cette zone sera, comme toujours, enclose et soit boisée, soit laissée à l'état inculte.

#### Résumé - Conclusion

En résumé, les eaux qui seront captées pour l'alimentation de la commune de JOVANCOURT seront pour partie des eaux profondes, d'origine alluviale, d'ailleurs partiellement filtrées en raison de cette origine même, et pour partie des eaux calcaire jurassiques, insuffisamment filtrées en raison de la fissuration de ces-ci ; mais à l'utilisation des unes et des autres au point envisagé et dans l'état actuel des choses semble ne s'opposer aucun danger sérieux de contamination.

En conséquence, nous réserve des résultats que fourniront ultérieurement les analyses chimique et bactériologique, j donne un avis favorable au projet proposé.

Pierre BONNET  
Assistant de Géologie à la Faculté des Sciences  
de l'Université de Paris,  
Collaborateur au Service de la Carte Géologique  
de la France,